

Résolution: Ça suffit. Nous voulons des actes!

La promesse d'une revalorisation tarifaire de la médecine de famille et de l'enfance n'a pas été tenue avec le TARDOC. Le Conseil fédéral demande désormais une stratégie, mais les cabinets médicaux ont besoin d'améliorations concrètes bien avant cela. Dans leur résolution adoptée à l'unanimité le 19 novembre 2026, les délégué·e·s de mfe exigent notamment une revalorisation immédiate, la réintroduction du supplément pour la médecine de famille à titre de solution transitoire dès 2027 et un pilotage des coûts qui tienne compte de leur origine. Voici le texte de la résolution:

Un mauvais tarif. Des promesses non tenues.
Le renforcement de la médecine de famille et de l'enfance ne relève pas d'un intérêt corporatiste. Il est indispensable au bon fonctionnement de notre système de santé. La médecine de famille et de l'enfance est l'épine dorsale des soins médicaux de base en Suisse. Elle garantit à la population des soins de proximité, de haute qualité et efficients en termes de coûts. Mais ses prestations sont largement sous-rémunérées depuis de nombreuses années.

Depuis l'introduction du TARMED en 2004, aucune adaptation significative des tarifs de la médecine de famille et de l'enfance n'a eu lieu. En 2010, le Contrôle fédéral des finances a demandé des corrections. À l'exception d'interventions ponctuelles (supplément pour la médecine de famille), rien n'a été entrepris.

Depuis des années, les responsables politiques, les autorités et les partenaires tarifaires promettent de renforcer la médecine de famille et de l'enfance et de rémunérer ses prestations de manière appropriée. L'introduction du TARDOC devait y contribuer de manière décisive.

Pourtant, une fois de plus, la promesse centrale n'a pas été tenue : la médecine interne générale, la spécialité de la très grande majorité des médecins de famille en Suisse, n'a bénéficié d'aucune revalorisation avec le changement de tarif. Une fois de plus !

Pire encore : le 1er janvier 2027, les tarifs de radiologie se-

ront fortement abaissés. Les cabinets de médecine de famille et de pédiatrie en feront les frais. Cette baisse met en péril la radiologie au cabinet médical, une prestation importante et efficiente en termes de coûts, qui contribue à garantir des soins de base au plus près des patient·e·s et de leur lieu de vie.

Les nombreux efforts (et investissements coûteux) déployés par la Confédération, les cantons, les universités et le corps médical pour promouvoir la relève en médecine de famille et de l'enfance dans les soins de base sont ainsi réduits à néant.

C'est inacceptable !

L'assemblée des délégué·e·s de mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse affirme sans ambiguïté : ça suffit ! Le temps des annonces est révolu. Il faut des décisions contraignantes et des améliorations concrètes. Maintenant.

Ce que demandent les délégué·e·s de mfe.

Revaloriser sur le plan économique la médecine de famille et de l'enfance. Maintenant !

La revalorisation des soins de base assurés par les médecins de famille et les pédiatres, promise avec le TARDOC, doit enfin devenir réalité. Nous exigeons des partenaires tarifaires des corrections immédiates et efficaces.

Dans l'attente d'une revalorisation effective dans le TARDOC, le supplément pour la médecine de famille introduit sous le TARMED doit être réintroduit à titre de solution transitoire. Sa mise en œuvre est simple et son application bien connue. Ce supplément doit être réintroduit dès le 1er janvier 2027.

Aucune dévalorisation due à un pilotage indifférencié. En aucun cas !

Les soins de base ne doivent pas être pénalisés pour une évolution des coûts dont ils ne sont pas responsables. Nous demandons que les mesures de pilotage et de correction dans les soins de base soient suspendues tant que les bases tarifaires ne reflètent pas correctement la réalité des prestations.

Les effets de revalorisation visés par le changement de tarif doivent être intégralement pris en compte. La neutralité des coûts ne doit pas conduire à une détérioration supplémentaire de la situation des soins de base par rapport au TARMED.

Corriger les erreurs du tarif. Sans délai !

Le calcul de nombreuses prestations et de leurs bases économiques est erroné. Les minutages, la valorisation des prestations médicales, les coûts d'infrastructure et de personnel ainsi que les hypothèses de productivité doivent être corrigés lorsqu'ils ne reflètent pas la réalité.

Le pilotage doit tenir compte de l'origine des coûts et des conditions réelles dans les cabinets de médecine de famille et de pédiatrie. La revalorisation voulue des soins médicaux de base ne doit pas être neutralisée par des modèles de correction mal conçus.

Préserver la radiologie au cabinet. Aucune baisse tarifaire !

La baisse injustifiée des tarifs de radiologie menace l'existence même de la radiologie au cabinet. Une prestation de soins importante, efficace et permettant de réduire les coûts disparaîtra ainsi en quelques années. Une évolution évitable et incompréhensible au regard des enjeux de santé publique.

Nous exigeons une tarification appropriée de la radiologie au cabinet médical, fondée sur les structures de coûts réelles des cabinets de médecine de famille et de pédiatrie, ainsi que l'introduction d'un supplément Point-of-Care. Une approche qui a fait ses preuves depuis des années pour les laboratoires de cabinet.

Notre patience est à bout !

Durant des années, les médecins de famille et les pédiatres se sont engagés en faveur d'une révision tarifaire adaptée à la réalité des prestations. Nous avons assumé nos responsabilités, participé à l'élaboration de solutions et fait confiance aux engagements pris par les responsables.

Mais notre volonté de mener un dialogue constructif ne doit pas être confondue avec une disposition à accepter de nouvelles détériorations et à nous contenter de simples promesses d'améliorations.

Nous attendons maintenant des résultats concrets. À défaut, mfe envisagera des mesures politiques et de communication supplémentaires, ainsi que d'autres actions collectives, afin de donner encore plus de poids à nos revendications de médecins de famille et de pédiatres.

Télécharger la résolution

Yvan Rielle

mfe Haus- und Kinderärzte Schweiz
Médecins de famille et de l'enfance Suisse
Medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera